

Billet d'humeur de la semaine

## **Médicaments**

Le laboratoire Servier qui a continué à vendre le Médiator alors qu'il connaissait sa toxicité vient d'être condamné au pénal à une amende de 2,7 millions d'euros.

On ne peut que se féliciter de cette décision mais on peut d'une part regretter le délai bien trop long – plus de 10 ans – pour rendre la justice, d'autre part la faiblesse de l'amende qui montre qu'il est nécessaire de modifier la loi. En effet cette somme est ridicule au regard des bénéfices de cette entreprise qui se montent en 2020 à 280 millions d'euros : moins de 1 %.

Comment espérer rendre dissuasive cette condamnation afin que de tels scandales ne se reproduisent pas. Il s'agit d'un nouvel exemple qui montre qu'il est plus que nécessaire d'obtenir un contrôle public de la fabrication des médicaments qui ne peuvent être des biens marchands comme les autres.

L'objectif d'une entreprise marchande reste bien de maximiser ses profits pour ses actionnaires en utilisant tous les moyens à sa disposition. C'est ainsi que nous avons subi ces dernières années une inflation constante du nombre de médicaments en rupture d'approvisionnement sans que le gouvernement n'exerce aucune sanction contre l'industrie pharmaceutique. Là aussi la recherche du profit maximal est le moteur.

Il s'agit d'éviter le plus possible les stocks de sécurité en fonctionnant à flux tendu, ce qui se traduit par une pénurie immédiate des produits au moindre incident de production. Par ailleurs, les médicaments en rupture sont le plus souvent des produits anciens, devenus très peu rentables, et leur rupture d'approvisionnement permet de faire basculer les prescriptions sur des produits beaucoup plus chers, donc générateurs de meilleurs profits.

**Les difficultés de production des vaccins, avec le refus de lever les brevets pour organiser une fabrication massive et rapide du fait de l'urgence de la situation sanitaire mondiale, est un argument supplémentaire pour exiger que les médicaments deviennent des biens essentiels qui ne peuvent être laissés dans les mains du marché.**

Il est donc urgent d'exiger la mise en place d'un pôle public du médicament et plus largement des produits de santé.

Dr Christophe Prudhomme

Le 30 mars 2021